

L'ICP se mobilise pour ses étudiants

Le développement intégral de l'étudiant est l'un des axes les plus emblématiques du plan stratégique de l'ICP *Universitas*. Il signifie que l'ICP souhaite prêter une attention toute particulière à ses étudiants, en leur proposant un accompagnement le plus personnalisé possible, qui s'adresse à la personne dans toutes ses dimensions (intellectuelle, psychique, somatique, émotionnelle et spirituelle). Le Campus de l'ICP est compris comme un lieu de vie, d'étude et convivialité ; il permet à l'étudiant de vivre une véritable expérience universitaire.

La Délégation à la vie du Campus est mise au service de cette dynamique. Elle se compose d'un Espace Santé, d'un espace des Initiatives étudiantes, d'une Aumônerie et d'un Service d'orientation et d'insertion professionnelles.

Elle s'appuie sur les travaux de la Commission Vie du Campus, qui vise à promouvoir la responsabilité sociale des universités. Dans ce cadre, elle fait usage de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC). Celle-ci est régie par l'article L. 841-5 du code de l'éducation. Elle est versée par les étudiants s'inscrivant en formation initiale (LMD) dans un établissement d'enseignement supérieur et collectée par les CROUS (cf. <https://services.dgesip.fr>)

« La qualité de la vie étudiante et de campus est un facteur de réussite des étudiants et d'attractivité des établissements. C'est pourquoi cette contribution est "destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention" (article L. 841-5 du code de l'éducation), en abondant les moyens déjà alloués par les établissements. Grâce à elle, les services impliqués dans la vie de campus vont pouvoir développer des actions supplémentaires de rénovation de la politique de prévention et amélioration de l'accès aux soins des étudiants, de renforcement de l'accompagnement social des étudiants, de développement de la pratique sportive des étudiants, de diversification des projets et événements artistiques et culturels dans les établissements d'enseignement supérieur, d'amélioration de l'accueil des étudiants (cf. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>)

La Commission Vie du Campus lance chaque année universitaire deux appels à projet.

Elle prend en charge l'étude des dossiers proposés par les étudiants de l'ICP et le suivi des actions financées par la Contribution de vie étudiante et de campus. Cette Commission est constituée de Directions et services de l'ICP, ainsi que d'étudiants (notamment la «Fédé» des associations, des membres du Bureau de l'aumônerie et étudiants en situation de handicap).

Un relevé de décision est adressé à l'issue de la Commission à l'ensemble des membres qui la constitue ainsi qu'aux porteurs de projets ayant déposé un dossier (même si le dossier a été refusé).

Les critères de recevabilité des dossiers

La Commission Vie du Campus est attentive la qualité des dossiers reçus, tant sur le fond que sur la forme. Les dossiers reçus sont vérifiés (validité des documents transmis, correspondance avec les critères retenus et cohérence du montant demandé). Tout dossier incomplet est considéré comme irrecevable.

La Commission accorde une importance particulière aux projets :

1. valorisant l'expérience étudiante sur le Campus de l'ICP et améliorant la qualité de vie sur le campus de l'ICP.
2. s'intégrant dans la dynamique impulsée par la Délégation à la vie du Campus, s'appuyant sur ce que l'on appelle le « développement intégral de l'étudiant ». Pour cela, les propositions valorisant l'articulation avec les missions réalisées au sein de l'ICP seront appréciées (en termes de santé, d'engagement, d'accompagnement, de création de liens et de solidarité). (cf. tableau ci-dessous relatif aux domaines d'action CVEC ICP).

Les projets pensés et construits en lien avec le personnel de l'ICP concerné seront donc plébiscités.

3. permettant d'identifier l'impact écologique et humain du projet soumis.
4. touchant un nombre large d'étudiants bénéficiaires du projet.
5. proposant une méthode et des outils efficaces pour accomplir l'action : qualité du budget prévisionnel, du rétroplanning du projet, etc.
6. faisant appel à différentes sources de financement (cofinancements alloués par l'ICP (notamment dans le cadre du Comité des Initiatives étudiantes ou via les fonds du mécénat de l'ICP) ou par la Commission CVEC du Crous de Paris).
7. ayant un caractère innovant, original et éthique.

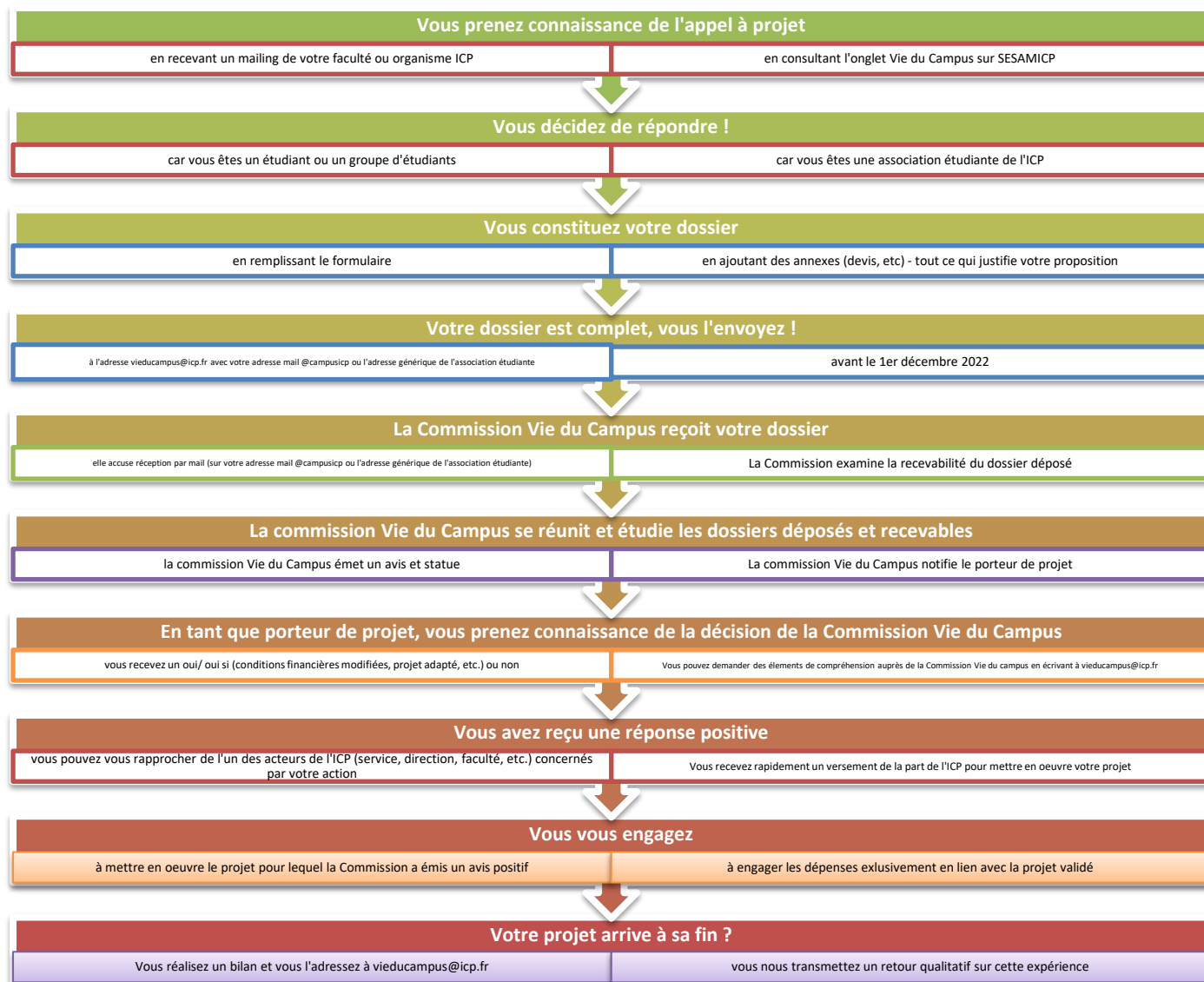
En sus de ces 7 critères, la Commission accepte les projets intégrant des dépenses en termes d'emploi (recevables si non pérennes), ainsi que des projets pluriannuels (en précisant bien les étapes et dépenses pour chaque année).

Quelques critères excluants :

1. Les projets ne respectant pas les critères de recevabilité indiqués ci-dessus.
2. Les projets déjà réalisés à la date de dépôt de la demande.
3. Les projets non réalisés sur le Campus de l'ICP (ou via un partenaire non approuvé par l'ICP).
4. Les projets non portés par un membre de la communauté universitaire de l'ICP.
5. Les projets dont l'objectif est la réalisation d'une « soirée étudiante » avec alcool.

AXES/DOMAINES	ACTIONS (non exhaustives)
SANTÉ	Prévenir les addictions des étudiants (alcool, tabac, etc.)
	Soutenir la santé mentale des étudiants (troubles psychiques, mal-être, etc.)
	Sensibiliser aux gestes de premiers secours
	Participer à l'inclusion sur notre campus
SANTÉ - SOCIAL	Accéder aux soins
	Aider les plus vulnérables (hygiène, alimentation)
SOCIAL	Favoriser l'accompagnement social des étudiants
SANTÉ – SPORT	Proposer un ensemble d'activités sportives
	Développer une offre complémentaire à l'offre sportive : le bien-être, la sophrologie, etc.
	Lier Nature, Sport et Hygiène de vie
ART – CULTURE	Augmenter le nombre d'ateliers de pratique artistique et culturelle
	Rendre la culture accessible à tous
ACCUEIL- ouverture	Renforcer l'accueil et la cohésion
	Développer des actions autour de la citoyenneté, du respect et de la responsabilité

Process de l'appel à projet



MA RESPONSABILITE

Les informations renseignées par vos soins seront diffusées auprès de l'administration de l'ICP afin d'en permettre leur traitement. Seuls les membres de l'ICP ont accès à ces données pour l'année universitaire en cours (2022-2023). La signature de ce formulaire vaut consentement au traitement des informations par l'ICP dans le cadre de la mise en place de la mobilisation exceptionnelle de la CVEC.

7

Le soutien apporté au titre de cette mobilisation ne sera attribué qu'aux dossiers complets, jugés prioritaires par l'ICP et en fonction des arguments et justificatifs présentés. Sachez que le montant versé peut être ajusté au regard des critères et priorités définis par l'ICP afin de garantir l'équité entre chaque dossier reçu.

Engagement du demandeur :

- ✓ Je certifie sur l'honneur que les informations figurant dans le présent formulaire sont exactes et qu'aucune pièce justificative n'a été falsifiée.
- ✓ Je certifie avoir indiqué tout élément financier déjà perçu concernant mon projet.
- ✓ Je m'engage à dépenser la somme reçue pour le projet identifié lors de cette demande et à transmettre un bilan du projet réalisé.
- ✓ J'ai compris et j'accepte ces conditions indiquées dans ce document.

Fait à

Le :

Signature :